



Norme
internationale

ISO 787-24

**Méthodes générales d'essai des
pigments et matières de charge —**

Partie 24:

**Méthodes photométriques pour la
détermination du pouvoir colorant
relatif des pigments colorés et
du pouvoir diffusant relatif des
pigments blancs**

General methods of test for pigments and extenders —

*Part 24: Photometric methods for determining the relative tinting
strength of coloured pigments and the relative scattering power
of white pigments*

**Troisième édition
2026-10**

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés.

La présente publication de l'ISO est protégée par le droit d'auteur et demeure la propriété de l'ISO et/ou de ses concédants de licence.

Le contenu de la présente publication de l'ISO est fourni sous licence, et n'est pas vendu. Son utilisation est soumise aux conditions de licence applicables définies par l'ISO, un organisme membre de l'ISO, ou un distributeur tiers agréé.

Sous réserve des besoins liés à sa mise en œuvre ou d'une autorisation expresse prévue aux termes d'une licence distincte, aucune partie de la présente publication de l'ISO ne peut être reproduite, distribuée, modifiée, utilisée ou mise à disposition sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit – électronique ou mécanique, y compris la photocopie, la numérisation, l'enregistrement ou la publication sur des plateformes numériques internes ou externes.

Toute utilisation hors du champ d'application des droits accordés est interdite et peut donner lieu à des poursuites judiciaires.

ISO copyright office

Case postale 401 • CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
3.1 Termes relatifs aux pigments colorés et noirs	2
3.2 Termes relatifs aux pigments blancs	3
3.3 Termes relatifs à la réflectivité	3
3.4 Termes relatifs au facteur de réflectance	3
4 Principe	3
4.1 Généralités	3
4.2 Pigments colorés et noirs	4
4.3 Pigments blancs	4
5 Matériel et équipement	4
6 Appareillage	5
7 Échantillonnage	6
8 Mode opératoire	6
8.1 Détermination du pouvoir colorant relatif	6
8.1.1 Mise en dispersion du pigment à soumettre à essai	6
8.1.2 Mise en dispersion du pigment de référence	7
8.1.3 Préparation des films d'essai	7
8.1.4 Mesure de ρ_{∞} ou R_{∞}	7
8.2 Détermination du pouvoir diffusant relatif	7
8.2.1 Généralités	7
8.2.2 Mise en dispersion du pigment à soumettre à essai	7
8.2.3 Mise en dispersion du pigment de référence	8
8.2.4 Préparation des films d'essai	8
8.2.5 Mesure de ρ_{∞} ou R_{∞}	8
9 Expression des résultats	8
10 Rapport d'essai	8
Annexe A (informative) Réflectivité et analyse de Kubelka-Munk	10
Bibliographie	11

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 256, *Pigments, colorants et matières de charge*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 298, *Pigments et matières de charge* du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 787-24:1985) qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- l'introduction a été supprimée;
- les références normatives ont été mises à jour;
- dans l'[Article 3](#), les définitions ont été mises à jour et, si nécessaire, alignées sur l'ISO 18451-1;
- au [3.1.3](#), "indice d'absorbance" a été remplacé par "indice d'absorption";
- le [paragraphe 4.1](#) a été ajouté
- au [paragraphe 4.2](#), " K_r " a été remplacé par " C_{rel} " comme symbole pour le pouvoir colorant relatif;
- aux [paragraphes 4.2](#) et [8.1.4](#), la méthode a été ouverte à d'autres critères de pouvoir colorant, y compris une référence à l'ISO 18314-2;
- la caractéristique "valeur de l'indice au nigromètre" et son exigence de l'[Article 5](#) ont été modifiées en "valeur de noirceur M_V " pour la caractéristique et en "203 à 215" pour l'exigence, et l'ISO 18314-3 a été ajoutée comme méthode d'essai pour le pigment de noir de carbone ([Article 5](#), [Tableau 2](#));

ISO 787-24:2026(fr)

- l'exigence de "surface spécifique (BET)" a été modifiée en "25 m²/g à 33 m²/g" pour le pigment de noir de carbone ([Article 5](#), [Tableau 2](#));
- l'exigence de la valeur du pH a été modifiée en "6 à 9" pour le pigment de noir de carbone ([Article 5](#), [Tableau 2](#));
- l'ISO 9277 a été ajoutée comme méthode d'essai pour la surface spécifique (BET) de la silice pyrogénée ([Article 5](#), [Tableau 3](#));
- au [paragraphe 6.3](#), une référence a été incluse qui décrit la possibilité de mesurer des films de pâte sur un support mobile sans aucun contact;
- au [paragraphe 6.4](#), des sources lumineuses supplémentaires ont été incluses pour le colorimètre tristimulus;
- l'[Annexe A](#) a été modifiée et subdivisée en [A.1](#) et [A.2](#);
- l'Annexe B a été supprimée;
- une Bibliographie a été ajoutée.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 787 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai